



AMASSA

Ensemble



BULLETIN MUNICIPAL DE REBENACQ

Tél : 05 59 05 54 63

mairie@rebenacq.com

www.rebenacq.com

MAI 2025

Retenez la date !

MARCHE DE PRINTEMPS

Dimanche 25 mai 2025
à REBENACQ
de 10h à 17h, place de la Bielle

Artisans et produits locaux
Animations diverses
Buvette et restauration sur place

Programme de la journée :

10h - 17h : Marché de produits locaux et artisanaux

10h - 12h / 14h - 16h : Atelier manuel destiné aux enfants, spécial « Fête des mères »

Tout au long de la journée, buvette et restauration sur place avec le Comité des fêtes et le FC Rébenacq !

14h - 16h : Concert du groupe « C'est sympa d'être cool »

16h : Conférence « Boire et manger au Moyen-Age » animée par Jean-Paul Valois. L'exposition illustrant ce thème sera visible toute la journée sur la place (plus d'informations en page 5)

17h : Apéritif offert par la municipalité pour clôturer la journée.



Vous pourrez également admirer en déambulant autour des stands une exposition de voitures anciennes. Venez nombreux profiter de cette belle journée !

Du samedi 24 mai 16h au dimanche 25 mai 18h, les places de stationnement autour de la place de la Bielle vont être réduites afin d'accueillir les exposants.

Des emplacements seront réservés pour les riverains de la place : stationnement entre les n° 16 et 26 de la place de la Bielle, rue du lavoir et place de la mairie.

Les visiteurs pourront stationner sur le parking de l'école, route de Laruns, et au fronton.

Les conditions de circulation seront également modifiées afin d'accueillir les visiteurs en toute sécurité.



COMMEMORATION DU 8 MAI

Le 8 mai, un hommage sera rendu aux anciens combattants à partir de **11h30**, place de la Mairie.

À la suite du dépôt de gerbe au Monument aux Morts, un vin d'honneur sera offert par la Municipalité.

Image extraite du site de la mairie de Bailly

BUDGET COMMUNE 2025

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Le budget 2025 a été voté le 8 Avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 1 124 025,72 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel et frais assimilés correspondent à 48.15 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 588 472 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 et sont identiques à ceux de 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.94%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.50%
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 18.06%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 168 002€.

c) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 314 120€

d) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	235 200,00€	Excédent brut reporté	467 686,72€
Dépenses de personnel	283 384,00€	Recettes des services	144 460,00€
Autres dépenses de gestion courante	50 122,00€	Impôts et taxes	347 124,00€
Dépenses financières	4151,00€	Dotations et participations	115 455,00€
Dépenses Spécifiques	500,00€	Autres recettes de gestion courante	47 800,00€
Autres dépenses	14 510,00€	Recettes exceptionnelles	
Amortissement	605,00€	Recettes financières	
Total dépenses réelles	588 472,00€	Autres recettes	1500,00€
Charges (écritures d'ordre entre sections)	7830,00€	Total recettes réelles	1 124 025,72€
Virement à la section d'investissement	527 723,72€	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	1 124 025,72€	Total général	1 124 025,72€

II. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

Toiture de l'école, réfection d'un appartement communal, sécurisation place de la Bielle, ajout d'un nouveau colombarium, remplacement des radiateurs dans les appartements communaux, remplacement des luminaires et des spots par des leds (salle Palisses, salle des Aînés, Stade)

c) Les subventions d'investissements prévues : de l'Etat : 48 850,00€

d) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	23 265,75€	Virement de la section de fonctionnement	527 723,72€
Remboursement d'emprunts	25 234,00€	FCTVA	20 000,00€
Travaux Commune (détail plus bas)	490 392,72€	Autre	7830,00€
Travaux de voirie	24 700,00€	Cessions d'immobilisations	
EP	64 660,00€	Taxe aménagement	1583,00€
Acquisition foncière	1000,00€	Subventions	48 850,00€
Charges (écritures d'ordre)	35 352,00€	Produits (écritures d'ordre)	35352,00€
		Excédent reporté	23265,75€
Total général	664 604,47€	Total général	664 604,47€

Budget global - Récapitulatif

	Fonctionnement	Investissement	Total
COMMUNE DE REBENACQ	1 124 025,72	664 604,47	1 788 630,19
Total	1 124 025,72	664 604,47	1 788 630,19

** Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques*

BUDGET ASSAINISSEMENT 2025

Pour l'année 2025, le budget est équilibré grâce à l'excédent reporté des années précédentes.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas modifier les termes de la redevance d'assainissement.

Pour l'année 2025, les termes resteront :

Terme fixe : 35€

Terme variable : 1,10€

L'investissement prévu cette année concerne le Plan Partenarial Urbain du Chemin Couloumat, qui sera mis en œuvre dans le cas où un permis de construire était déposé et accepté pour les terrain concernés, une extension du réseau collectif Chemin Casteils.

Le budget s'équilibre ainsi :

- 74 429.34€ pour la section de fonctionnement
- 108 154.46 € pour la section d'investissement.

Boire et manger au Moyen Age

Les « repas médiévaux » sont à la mode : mais sont-ils vraiment fidèles à ce que l'on mangeait alors ? D'où venait la nourriture ? Les pots en céramiques donnaient-ils un goût particulier ? Pourquoi mettait-on des épices ? Comment se comportait-on à table et que nous reste-t-il de ces pratiques anciennes ?

Jean-Paul Valois nous propose une conférence pour éclairer ces points lors de la période des bastides. Son propos est abondamment illustré de ces pittoresques miniatures médiévales qui ornaient les manuscrits : elles nous restituent plein de détails sur la vie de l'époque, chez les princes mais aussi dans les milieux populaires.

- **Du 13 mai au 7 juin**, une exposition sur ce thème, abondamment illustrée, sera visible dans la salle de la mairie : accès libre et gratuit aux heures d'ouverture du secrétariat.

- La conférence aura lieu dans le cadre du marché de printemps, en salle de la mairie, le **dimanche 25 mai à 16h** ; elle sera suivie d'un pot d'amitié offert par la municipalité, occasion de goûter le célèbre hypocras...

- Lors de la conférence, Jean-Paul pourra dédicacer le livre qu'il a réalisé avec différents auteurs sur ce thème ; ce livre (10 €) a reçu le 2^e prix du jury lors du Salon du livre de Navarrenx en février dernier.

Informations diverses

La Mairie sera fermée le vendredi 23 mai de 9h à 12h, pour cause de formation.

L'agence Postale Communale sera fermée le samedi 31 mai.

Ramassage des ordures ménagères



Du **lundi 21 Avril au vendredi 30 Mai 2025**, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau lance comme annoncé en Janvier un second test de passage en « C 0.5 » (collecte une semaine sur deux) pour les bacs à ordures ménagères (OM).

Cette seconde phase vise à affiner l'organisation du service de collecte et conforter les axes d'améliorations issus du premier test.

Ces tests répondent à un constat encourageant : les bacs à ordures ménagères ont **un taux moyen de remplissage de 33% en vallée d'Ossau**.

Le geste de tri explique ce chiffre en constante diminution grâce à l'implication de chacun des Ossaloises et Ossalois.

Cette seconde phase permettra également de quantifier avec précision le temps passé dans chaque commune, afin de repenser d'ici la fin de l'année les itinéraires de collecte.

Les habitants sont invités à continuer à utiliser un container par foyer et à ne pas ajouter de sacs au sol.

En cas de surplus, des points d'apport volontaire (colonnes semi-enterrées) sont gratuitement à leur disposition sur l'ensemble du territoire.

Pour plus d'informations, contactez la CC Vallée d'Ossau au 05 59 05 66 77 ou à spanc@cc-ossau.fr

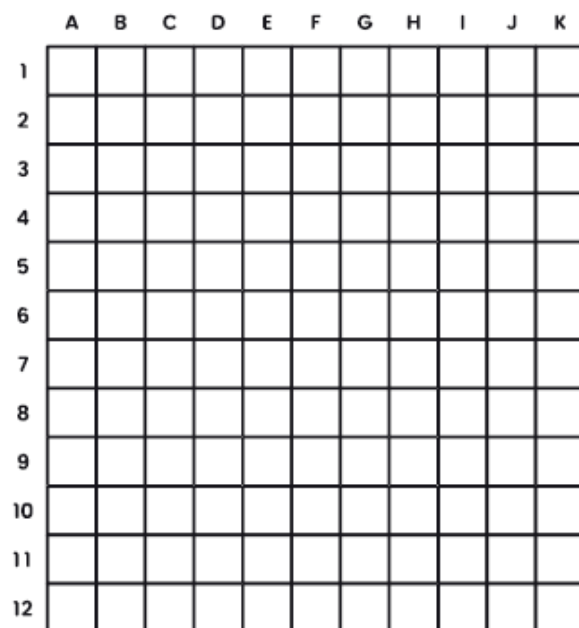
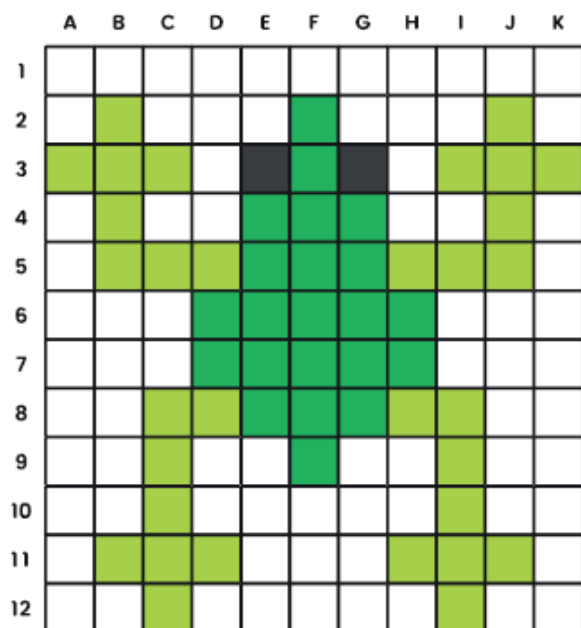
Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet de la collectivité www.cc-ossau.fr ainsi que sur l'application « Ma Vallée d'Ossau ».

Pour Rébénacq, le ramassage des ordures ménagères se fera les vendredis 9 et 23 mai.

Les jours de ramassage du tri sélectif restent inchangés : les vendredis 02, 16 et 30 mai.

LE COIN DES ENFANTS

Copie le dessin.



Trouve les 26 lettres de l'alphabet cachées dans le dessin

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

